



## Commune de Fleury-la-Vallée

### Procès-verbal du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf septembre à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de M<sup>me</sup> Françoise CANCELA, Maire de la commune.

**Présents (12) :** Mmes et Mrs, BATTAUT, CAMEAU, CANCELA, DEMEAUX, GIRARDOT, LORAIN, MOREAU B, MOREAU C, PREVOST, SOUFFLARD THUILLIER, WATTEBLEED conseillers municipaux

**Pouvoir (1) :** Mme Sylvie DEBLOCK donnant pouvoir à M. Jean-Marie BATTAUT

**Absent () :**

**Ayant délibéré :** 13

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025 est adopté à l'unanimité aux voix des personnes présentes lors de ce dernier Conseil Municipal.

**Désignation du secrétaire de séance :** Mme Agnès THUILLIER

Décision du Maire en vertu des délégations :

Numéro	Date	Objet	Société/Organisme	Montant HT	Signataire
2025-04	23/06/2025	Avenant au lot 5 DISTRIBUTION/FAUX PLAFONDS de la MAM -Moins-value	FERNAND MARTIN	-502.30€ HT	Maire

### DIVERS

#### Délibération 2025-34 : Tarif repas des ainés 2025

Le CCAS s'est réuni le 19 septembre 2025 afin d'organiser le repas des ainés. La date retenue concernant ce repas est fixée au 23 novembre 2025.

Madame le Maire rappelle que le tarif 2024, pour les personnes ne bénéficiant pas de la gratuité du repas était de 40€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés DECIDE de ne pas modifier ce montant et de laisser la participation aux personnes n'ayant pas atteint l'âge requis à la somme de 40 €.

#### Délibération 2025-35 : Tarif encart FLEURYVALLIEN

La commission bulletin s'est réunie le vendredi 12 septembre, afin d'échanger sur l'élaboration du Fleuryvallien 2026.

Comme chaque année, il est nécessaire de délibérer sur le prix d'achat de l'encart publicitaire demandé aux annonceurs.

Le prix fixé l'année dernière était de 50€, la commission bulletin propose de conserver ce tarif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés FIXE le prix d'achat de l'encart publicitaire dû par les annonceurs à 50€.

#### Délibération 2025-36 : Achat chèques cadeaux

Chaque année la collectivité délibère sur le montant de l'enveloppe globale pour l'achat des chèques cadeaux distribué à l'occasion des fêtes de Noël.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés a décidé :**

- D'attribuer les chèques cadeaux pour les fêtes de Noël aux agents titulaires, stagiaires et contractuels.
- De fixer le montant de l'enveloppe globale à 1 600 €
- De distribuer aux agents au mois de décembre pour les achats de Noël. Ils devront être utilisés dans l'esprit cadeau. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'alimentation non festive, l'essence, le tabac, les débits de boissons, les jeux de hasard.

Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget 2025

## **Délibération 2025-37 : Demande de subvention de l'association « Un combat pour la différence »**

En mai 2025, une nouvelle association a été créée par une famille de la commune ;

Son nom est « UN COMBAT POUR LA DIFFERENCE ».

L'association a pour objet de venir en aide et en soutien aux enfants handicapés et polyhandicapés ainsi qu'à leurs aidants. Elle compte actuellement 13 membres, prévoit d'organiser régulièrement des événements.

Ils ont sollicité la commune afin d'obtenir une subvention pour démarrer leurs actions.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés a décidé de leur attribuer une subvention de 500 €.

## **Délibération 2025-38 : Demande de subvention de l'école de Fleury-la-Vallée pour un projet d'art.**

La directrice de l'école primaire a fait part du projet d'art envisagé cette année. Il profiterait de l'opération « Ma classe au cinéma » pour initier le projet « Vive le cinéma ! »

Ce projet a pour objectif pour les enfants de :

- Se familiariser avec des films du patrimoine
- Eduquer le regard à l'image grand écran
- Développer la curiosité et la sensibilité au cinéma de qualité

Pour chaque niveau, un projet différent sera mis en place :

- Les CM1/CM2 : hommage à Tim Burton portant sur l'expressivité des personnages, leurs accessoires, le choix des couleurs et des motifs de leurs costumes
- Les CE1/CE2 : la littérature jeunesse avec l'interprétation d'Alice au pays des Merveilles en créant des costumes et des chapeaux inspirés des jeux de société qui prennent vie comme dans l'histoire
- Les Maternelles et CP : le cinéma d'animation où ils travailleront sur la réalisation de sculptures de papier/carton à l'image de gourmandises géantes et extravagantes.

Les enseignants sollicitent une aide financière de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés attribue une subvention d'un montant de 2 000€ ce qui représente une aide de 25 € par enfant à l'école de Fleury-la-Vallée

---

## ***INFORMATIONS DIVERSES***

---

- ✓ Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'eau potable
- ✓ Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif
- ✓ Présentation du rapport d'activité 2024 du Département de l'Yonne
- ✓ Contrôle sanitaire des eaux de consommation : La commune a reçu le rapport des analyses et l'eau répond aux critères de consommation.
- ✓ Espace sans tabac  
Depuis le décret du 21 juillet 2025, les communes ont l'obligation de matérialiser les espaces sans tabacs.  
Les affiches présentées au Conseil Municipal seront apposées à l'école, à la halle des sports et dans le parc.

✓ Transport à la demande Mobigo

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, il est proposé un transport collectif en petits véhicules (9 places + PMR) à destination d'Auxerre, du lundi au samedi.

Les services sur réservation sont accessibles à tous.

Les réservations par téléphone se font du lundi au samedi, de 07h00 à 20h00 (horaire d'ouverture de la centrale d'appels), en appelant le 03.80.11.29.29.

Les réservations peuvent également être effectuées directement via le site Mobigo de réservations (Rubrique : Se déplacer / Transport à la demande).

Elles peuvent être effectuées jusqu'à 17h la veille du voyage dans la limite des places disponibles et jusqu'à 30 jours avant le déplacement prévu.

Pour un départ le dimanche ou le lundi, les usagers doivent réserver le vendredi précédent avant 17h00.

Toute réservation de trajet nécessite la création d'un compte client par l'utilisateur, peu importe le canal de réservation utilisé (site internet ou téléphone).

Le prix unitaire du ticket est de 2€.



## VOTRE TRAJET EN 3 ÉTAPES



### 1. Réservez votre trajet

Au plus tard la veille du déplacement.

- Du lundi au vendredi, la veille avant 17 h, sauf jours fériés
- Pour le lundi, réservation le vendredi



### 03 80 11 29 29



### Sur le site viamobigo.fr

rubrique « se déplacer / transport à la demande »



- Fiche d'inscription à renseigner lors de la première réservation
- Réservation possible jusqu'à 30 jours avant le déplacement prévu et pour plusieurs trajets en même temps



### 2. Tenez-vous prêt(e)

Le jour J, un conducteur vient vous chercher à l'arrêt le plus proche de votre domicile pour vous conduire à Auxerre. Une fois arrivé(e), vous pourrez faire vos courses, vos activités, aller à vos rendez-vous.

Le conducteur vous ramène à votre point de départ



- Présentez votre titre de transport valide au conducteur ou réglez votre trajet directement auprès de celui-ci

Toute annulation doit être notifiée au plus tard la veille du trajet avant 17 h.

SERVICE ASSURÉ PAR:  
**TRANSARC**

**Mobigo**  
Transport en Marche  
PLUS D'INFO : [WWW.VIAMOBIGO.FR](http://WWW.VIAMOBIGO.FR)

## LE TRANSPORT À LA DEMANDE, C'EST SI SIMPLE !

### Qu'est-ce que le transport à la demande ?

C'est un transport collectif en petits véhicules 9 places accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. Le conducteur vient vous chercher au plus près de votre domicile pour vous emmener dans le bourg le plus proche. Que ce soit pour vos rendez-vous médicaux, vos loisirs, vos achats, vos courses, vos démarches administratives...

### Fréquence 6 fois par semaine

Les tarifs sont consultables sur le site viamobigo.fr, rubrique « tarifs/boutiques / titres et tarifs »

Ticket en vente à bord

## QUE FAIRE À AUXERRE

- Marché
- Commerces
- Bibliothèques
- Cinéma
- Restaurants / cafés
- Cabinets médicaux et infirmiers
- Pharmacies
- Hôpital

## HORAIRES

Du lundi au vendredi      Départ à 7 h 15      Retour à 18 h 05

Le samedi      Départ à 13 h 50      Retour à 18 h 10

Point de montée : 71 GRANDE RUE à Fleury-la-Vallée

✓ L'opérateur Orange a informé la mairie, par courrier du 8 juillet 2025 que la fermeture du réseau cuivre sera effective en 2030.

Les opérations de fermeture seront effectuées par différents lots. La commune de Fleury sera impactée en 2029. Les habitants bénéficiant de ce réseau, devront trouver des solutions alternatives.

✓ Demande d'installation d'un Foodtruck

La société « FLEURYMILA » sollicite la possibilité de se positionner sur la commune une fois par semaine.

Après concertation du Conseil Municipal, la question se pose d'une éventuelle concurrence pour la restauration du bar « Le Fleury ».

Mr Moreau Camille indique que pour lui, il n'y a pas de concurrence directe puisque ce sont des pizzas qui sont proposées et non ce qui est à la carte du point de restauration.

Mr Moreau Camille indique également qu'il y a la possibilité de proposer l'installation du food-truck sur le parking de la salle polyvalente, en fonction du jour de présence et des besoins, notamment électriques de ce commerce.

Une proposition va être faite au propriétaire du foodtruck pour les dimanches soir sur la place de l'église afin de ne pas faire de doublon avec l'ouverture de la restauration rapide les vendredi soir du bar « Le Fleury ».

✓ **Implantation distributeur « Gang of Pizza »**

La commune est sollicitée afin d'installer un distributeur de pizza.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette demande, notamment en cas de venue d'un foodtruck « pizza ».

✓ **Déplacement du vide-greniers à la salle polyvalente**

Madame le Maire informe les conseillers que l'amicale des Sapeurs-Pompiers souhaite déplacer le vide-greniers au niveau de la rue du Césoy, de la salle polyvalente et du terrain communal.

Mme le Maire rappelle qu'il n'est pas possible de faire stationner des véhicules sur le terrain communal, que les abords de la salle polyvalente sont certes, plus pratique en termes d'organisation et de gestion, mais que le cœur de village (place de l'église) se prête plus au déroulement d'un vide grenier.

La proposition ne fait pas l'unanimité, Mme Prevost indique que cela pourrait faire du tort au bar « le Fleury » qui bénéficie de cette manifestation pour proposer la vente de paëlla.

Mme Girardot indique que le but premier est la réalisation du vide-greniers dans des conditions optimales de sécurité et que chaque année il est difficile de placer les exposants dans la rue de la Croix Buissée tout en laissant un passage pour un camion de secours.

Elle souligne le manque de bénévoles pour que cette manifestation puisse se réaliser dans de bonnes conditions.

Mr Soufflard indique que la rue du Césoy est plus étroite que la rue de la croix Buissée et que cela ne réglera pas le problème du passage du camion de secours.

Mr Camille Moreau rappelle qu'au tout début le vide-greniers était implanté dans la Grande Rue et il descendait jusqu'à la place de l'église. Il indique que cela serait plus simple pour la circulation du camion de secours et que cela conviendrait pour la restauration avec la présence du stand Paëlla place de l'église et par exemple la restauration des pompiers sur le début de la Grande Rue.

Mme Girardot indique que son questionnement se pose également sur l'accord de l'UTR pour la fermeture de la route départementale.

Mr Moreau l'informe qu'il est possible de créer une déviation plus haut afin de respecter le principe de déviation qui est de dévier une route départementale par une autre route départementale.

Mr WATTEBLEED propose de déplacer le vide-greniers l'année prochaine et d'en tirer un bilan afin de voir si cette réalisation est possible.

✓ **Commerce**

Madame le Maire indique que le commerce n'a toujours pas trouvé de repreneur malgré l'annonce réalisée sur un site Internet.

Des propositions ont été faites mais non abouties.

Elle indique aux Conseillers s'être renseignée auprès de la Chambre du Commerce et d'Industrie ainsi qu'auprès de la Chambre des métiers afin de faire paraître une annonce. Ces prestations sont payantes et le coût varie de 250 € à 600 €.

Madame le Maire reviendra vers la propriétaire du fonds de commerce afin de voir les différentes possibilités.

✓ **Vœux du Maire, la date retenue par le Conseil Municipal est le 09 JANVIER 2026.**

✓ **Demande de l'association MCVS-Bienêtre**

Cette association a été créée par Mme Veyssiére et Mme Siard qui proposent à la commune de donner des cours, à destination des enfants, adultes et seniors avec ou sans difficultés pour confectionner des mandalas et origami.

Le but des ateliers est la créativité, la concentration, la coordination, l'échange social et l'entraide.

Elles souhaiteraient dans un premier temps mettre cela en place dans la commune une fois par mois.

Madame Veyssiére propose également des cours de bien-être/méditation pour adultes et enfants.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition. Un retour sera donné à cette association afin de réaliser ces ateliers une fois par mois.

La salle polyvalente sera mise à disposition selon les modalités prises par délibération.

✓ **Eglise**

M. Demeaux et Mme le Maire ont reçu le conservateur de la DRAAC pour visiter l'église.

Il est ressorti de ce rendez-vous que des objets mobilier pouvaient être étudiés dans le but d'une protection au titre des monuments historiques au regard de leur intérêts artistique ou historique.

Un rendez-vous d'inventaire sera fixé prochainement par les services de la DRAAC.

✓ **Maison d'Assistantes Maternelles**

Madame le Maire fait part au conseil du retard pris dans l'exécution des travaux qui sont toujours à l'arrêt.

Lors du démontage du plancher, il a été constaté que les fondations se composaient de murets avec des intervalles de 1 mètre environ.

Le contrôleur technique a exigé la réalisation d'une étude de sol, ce qui a été fait en juillet dernier.

Les résultats de cette étude ont été communiqués fin août et l'entreprise TAFFINEAU, titulaire du lot 2, a établi 2 devis pour la réalisation de la dalle pour un montant s'élevant à 75 000 €.

Des négociations sont en cours afin de trouver des solutions pour voir ce coût diminuer.

✓ **CHAUFFAGE GROUPE SCOLAIRE**

Une étude thermographique, complémentaire aux précédentes études effectuées auparavant, sera effectuée dans les locaux du groupe scolaire à compter de novembre 2025. Elle permettra de déterminer les besoins afin de procéder au changement du système de chauffage, et de bénéficier de subventions, notamment des Fonds Verts.

La solution qui avait été envisagée, et qui consistait à installer une chaufferie biomasse, a été abandonnée, compte tenu de la configuration des lieux, des nécessités techniques et des nuisances potentielles subies par les riverains.

✓ **HALTE-GARDERIE / COMPLEXE SPORTIF**

Des études sont en cours afin que la commune se positionne sur la faisabilité des projets.

Les esquisses devraient être communiquées à la commune pour le 15 octobre.

✓ **HANGAR**

Une première étude de sol a été réalisée pour construire un bâtiment pour accueillir un local communal et le CPI des pompiers, ruelle de Villemér.

Ce rapport préconise des fondations profondes, il est donc nécessaire de reprendre rendez-vous avec le constructeur pour voir les structures possibles vis-à-vis des recommandations.

✓ **Point travaux**

M. Battault indique que le 29 septembre, la société Assainiclean est intervenue pour déboucher des buses.

Il indique également que le 7 octobre, avec Mr. Moreau Camille, ils vont réceptionner la balayeuse achetée sur le budget 2025.

Mr Soufflard indique que les travaux chemin de Courault et rue de la fontaine sont en cours, les bordures de trottoirs sont posées et l'entreprise va débuter le rabotage de la route. Fin des travaux prévus pour le 03/10.

✓ **Préau école maternelle**

Point sur la demande de Mme Prévost qui, lors du dernier conseil, a suggéré l'implantation d'un préau dans la cour de l'école. Elle propose d'en parler avec l'architecte, sollicité pour la construction de la halte-garderie, afin de voir s'il est possible d'y intégrer le projet du préau dans la cour.

✓ **Terrain réservé rue du Césoy**

Lors du dernier conseil, il a été posé la question de la faisabilité de réaliser un parking sur cet emplacement.

Mr SOUFFLARD indique qu'il est en recherche de solutions alternatives.

✓ **Changement panneau lumineux**

Mr BATTAUT devait solliciter une étude comparative par d'autres fournisseurs.

Ce dossier est toujours en cours.

✓ **Film Au fil du Ravillon**

M. Demeaux indique que l'association qui diffuse ce film souhaiterait qu'une séance soit faite sur la commune de Fleury.

Il est demandé à l'association de faire parvenir un mail afin de déterminer une date de diffusion.

Fin de séance 20h10

CANCELA Françoise

THUILLIER Agnès



